

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
07 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE  
17 décembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.  
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### **Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

## Délibération N°05

### MODIFICATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL » POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2024

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

Suite à la délibération n°07 adoptée lors de la séance du 18 novembre 2024, prévoyant une subvention de 14 500 € au bénéfice de l'ASCOVAL pour l'organisation du marché de Noël, nous souhaitons soumettre une modification de cette subvention.

Le budget prévisionnel de cette manifestation a été établi précisément à 41 000 €. La Ville prend en charge **plusieurs dépenses majeures**, notamment :

- La location des chalets et des tentes,
- L'installation du grand sapin,
- Les frais de sécurité et de gardiennage,
- Les coûts de communication et d'électrification.

À cela s'ajoute un **appui logistique et humain conséquent** de la part des services municipaux.

Approuvé et transmis en préfecture  
027-211707012-20241214-D-24-12-05-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Compte tenu de cette aide déjà substantielle, l'ASCOVAL, avec l'appui des services de la Ville, a sollicité la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour qu'elle mobilise sa **contribution au niveau maximal**. Ainsi, une demande de subvention de **22 000 €** a été adressée, contre 16 000 € initialement.

La contribution directe de la Ville peut ainsi être ramenée de 14 500 à 8 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le montant définitif de la subvention octroyée à l'association des commerçants en conséquence.

**Mme Sandra Ternisien, membre du bureau de l'association, ne prend pas part au vote.**

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité :**

- **FIXE** le montant de la subvention au bénéfice de l'ASCOVAL à 8 500 € pour l'organisation du marché de Noël 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

